



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

# 140<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP

Doha (Qatar), 6 – 10 avril 2019



Forum des femmes parlementaires  
Point 4

FEM/29/4(c)-Inf.2  
18 décembre 2019

## ACTIVITES RELATIVES A L'EGALITE DES SEXES

c) Activités récentes de l'UIP en matière d'égalité des sexes

### Réunion parlementaire à l'occasion de la 63<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme

1. L'UIP et ONU-Femmes ont organisé une réunion parlementaire d'une journée sur le thème *Investir dans l'égalité des sexes : les parlements veillent à ce que la protection sociale, les services publics et les infrastructures bénéficient aux femmes et aux filles*. La réunion s'est déroulée le 14 mars 2019 au Siège de l'ONU à New York, à l'occasion de la 63<sup>ème</sup> session de la Commission de la condition de la femme (CCF).
2. Cette manifestation a réuni 115 parlementaires (dont 100 femmes) de 35 pays ainsi que des fonctionnaires parlementaires, des responsables gouvernementaux, des représentants d'organisations internationales et d'organisations non gouvernementales.
3. Mme Gabriela Cuevas Barron, Présidente de l'UIP et Mme Åsa Regnér, Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes ont ouvert la réunion, présidée par Mme Susan Kihika, Présidente du Bureau des Femmes parlementaires de l'UIP et sénatrice du Kenya. Parmi les autres intervenants figuraient des parlementaires, des experts et des représentants d'organisations internationales.
4. Les débats se sont focalisés sur l'action que les parlements peuvent mener pour faire en sorte que les politiques en matière de régimes de protection sociale, de services publics et d'infrastructures répondent aux besoins spécifiques de *toutes les femmes*, en fonction de leur avancement en âge, de leur statut professionnel et de leurs responsabilités familiales. Les participants ont souligné le rôle potentiel des politiques sociales, économiques et fiscales pour corriger les inégalités structurelles de genre, mais aussi pour les perpétuer.
5. Les participants ont retenu quatre méthodes par lesquelles les parlements peuvent s'assurer que les politiques en matière de protection sociale, de services publics et d'infrastructures sont favorables à l'égalité des sexes.
6. *Premièrement*, il incombe aux parlementaires de promouvoir l'adoption de lois qui donnent un statut légal à la protection sociale et à une budgétisation sensible au genre. Faut de statut légal, on constate un manque de transparence autour des bénéficiaires des régimes et des fonds de protection. En outre, chaque fois qu'un parlement vote un budget, il peut y avoir débat sur les droits et les rôles assignés à chaque sexe. Les régimes de protection sociale risquent aussi d'être supprimés à chaque changement de gouvernement.

7. *Deuxièmement*, les parlements doivent exercer leur fonction de contrôle du gouvernement pour s'assurer que la protection sociale, les services publics et les infrastructures sont conçus et mis en œuvre en tenant compte des besoins et des conditions réelles de vie des femmes, et sont dotés de financements adéquats. Pour demander des comptes au gouvernement, les parlements peuvent recourir à différents moyens, en particulier : a) une fiscalité adéquate et transparente, b) des investissements publics dans des politiques visant à sortir les femmes de la pauvreté, et à offrir des infrastructures de garde d'enfants qui soient de bonne qualité et d'un prix abordable, c) une budgétisation sensible au genre permettant de vérifier à qui sont allouées les ressources publiques et comment elles sont dépensées.

8. *Troisièmement*, les parlementaires peuvent consulter davantage les citoyens, notamment les jeunes, et travailler à la constitution d'une volonté politique en faveur de l'égalité des sexes. Cela implique de se rapprocher de groupes de population différents et moins bien connectés pour prendre connaissance des besoins des femmes et en tenir compte dans les politiques publiques. Ces consultations doivent inclure des femmes de tous âges, de tous lieux géographiques, de toutes origines ethniques, d'une extrémité à l'autre des éventails de capacités et d'emploi. De même, les parlementaires doivent offrir à la société civile davantage d'occasions de leur faire remonter des informations, de manière à savoir si les politiques, les services et les infrastructures publics ont des effets d'atténuation ou au contraire d'exacerbation des inégalités structurelles.

9. *Quatrièmement*, les parlements doivent se donner les moyens de faire eux-mêmes progresser l'égalité des sexes dans leur travail s'ils veulent être à même de promouvoir des lois, budgets et politiques sensibles au genre. Dans cette optique, il convient : a) d'accroître le nombre des femmes parlementaires, b) de veiller à ce que les femmes parlementaires soient équitablement représentées dans les instances dirigeantes et dans tous les domaines thématiques, y compris le budget et les finances, et c) de mettre en place dans les parlements des structures d'intégration de la dimension de genre.

10. La réunion parlementaire a donné lieu à une diffusion sur le web, accessible à l'adresse : <http://webtv.un.org/search/part-1-investing-in-gender-equality-parliaments-ensuring-social-protection-public-services-and-infrastructure-deliver-for-women-and-girls-csw63-side-event/6013657091001/?term=parliamentary%20meeting&lan=english&sort=date>. Elle a bénéficié d'une large couverture de la part des réseaux sociaux.

11. Outre cette réunion parlementaire, l'UIP a organisé une série d'événements en marge de la 63<sup>ème</sup> session de la CCF. Ces événements parallèles, tenus les 12 et 14 mars, ont tous été très suivis. Ils portaient sur la violence à l'encontre des femmes en politique, les données relatives à la participation des femmes à la politique et l'influence des femmes en matière de leadership politique. La réunion sur la violence à l'encontre des femmes en politique, conjointement organisée avec la Mission permanente de la Finlande auprès de l'ONU et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), a également été diffusée sur le web. Elle peut être visionnée à l'adresse : <http://webtv.un.org/search/sexism-harassment-and-violence-against-women-parliamentarians-csw63-side-event/6013127541001/?term=parliamentary%20meeting&lan=english&sort=date>.